

Département du Var

VILLE DE SAINT-CYR-SUR-MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT-CYR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2019 -07 - 02

Séance du 2 juillet 2019

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 26

Représentés : 4

Absents excusés : 3

L'an deux mille dix-neuf, le deux juillet,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE,
Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON

Conseillers Municipaux : Mesdames AIELLO, BERTOIA,
GIACALONE, LEITE, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER, ORSINI,
TOCHE SOULÉ, TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI,
GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, ROCHE, SAOUT,
VALENTIN.

CINEMA CASINO

**RAPPORT ANNUEL
DU DELEGATAIRE**

EXERCICE 2018

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux : Mesdames Amandine CIDALE
(procuration à Monsieur le Maire), Elisabeth LALESART
(procuration à Stéphanie LEITE), Messieurs Jean-Pierre LE VAN
DA (procuration à Monsieur Louis FERRARA, Alain
PATOILLARD (procuration à Monsieur Dominique OLIVIER).

Etaient absents excusés :

Conseillers Municipaux : Mesdames Marie-Claire PELOT-
PAPPALARDO, Isabelle VIDAL et Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20190702-DEL20190702-DE
Date de télétransmission : 04/07/2019
Date de réception préfecture : 04/07/2019

En application des dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 1411-3), « *Le délégataire produit chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public* ».

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir prendre connaissance du rapport du délégataire au titre de l'année 2018.

Il est rappelé que la Société Cinéode a pris en charge la gestion du cinéma depuis le mois de juillet 2016, à la suite de la Fédération des Œuvres Laïques 83, au terme de la procédure de délégation de service public mise en œuvre par la Commune. Pour rappel, la salle de projection ainsi que la toiture avaient été rénovées à l'été 2015 et Cinéode a donc commencé sa délégation dans un bâtiment en excellent état.

Depuis deux ans et demi, la Société Cinéode a augmenté de façon significative la fréquentation du cinéma Casino, en programmant des films plus récents et correspondant aux attentes des Saint-Cyriens à savoir une préférence pour les comédies françaises, les films familiaux et les films américains à grand succès.

La Société Cinéode poursuit également sa conquête du public cinéophile en ayant augmenté sa programmation de films recommandés « Art et essai » de près de 20% par rapport à 2017. En effet, 93 films recommandés « Art et essai » ont été projetés en 2018, sur un total de 242 films, représentant ainsi 38.4 %. Cette part importante devrait permettre le classement du cinéma Casino en salle « Art et essai » (en attente de décision du CNC).

Un travail de partenariat avec les services municipaux (la bibliothèque, la Résidence autonomie Falquette, le service enfance, le comité de Jumelage de Saint-Cyr-sur-Mer...), l'Education Nationale (écoles primaires et collèges) s'est intensifié en 2018, à la satisfaction de l'ensemble des partenaires. Dans ce cadre sont programmées des séances spéciales « films adaptés d'un livre », des ciné-goûters pour les enfants, des ciné-séniors, des ciné-clubs (films art & essai récents), des séances autour du cinéma italien (en version originale sous-titrée en français), des séances « école et cinéma » et « collège et cinéma » (dispositif national d'éducation à l'image).

Cinéode propose une tarification attractive, permettant de toucher un large public (tarif réduit à 5.50 €, tarif groupe à 4 €, tarif -14 ans à 4 €) et le fidéliser (carte d'abonnement de 10 séances à 50 €).

Ces éléments ont permis au cinéma de réaliser 21 371 entrées en 2018, en conformité avec l'objectif fixé par contrat (21 000 entrées prévisionnelles).

Cela représente une augmentation de 22.2 % du nombre d'entrées par rapport à 2017 (17 490 entrées réalisées en 2017).

Vu la consultation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 20 juin 2019,

Le Conseil Municipal prend acte :

- 1) Du rapport annuel 2018 du délégataire relatif au Cinéma CASINO,
- 2) De sa mise à disposition auprès du public en mairie dans les quinze jours qui suivent sa présentation à l'Assemblée. Le public sera avisé de cette mise à disposition par voie d'affiche apposée en mairie, aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY